

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO PP-47**

**PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ET L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN AUX FINS DE L'USAGE « COMPLEXE MULTISPORTS » DE LA CATÉGORIE E.2(1) PRÉVUE SUR LE LOT NUMÉRO 3 396 656 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

AVIS est par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA08 30 07 0293, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2008, le premier projet de résolution numéro PP-47, lequel porte le titre ci-haut mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique **le mercredi 23 juillet 2008 à compter de 18 h 30** au centre récréatif Rivière-des-Prairies, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis, à Montréal.

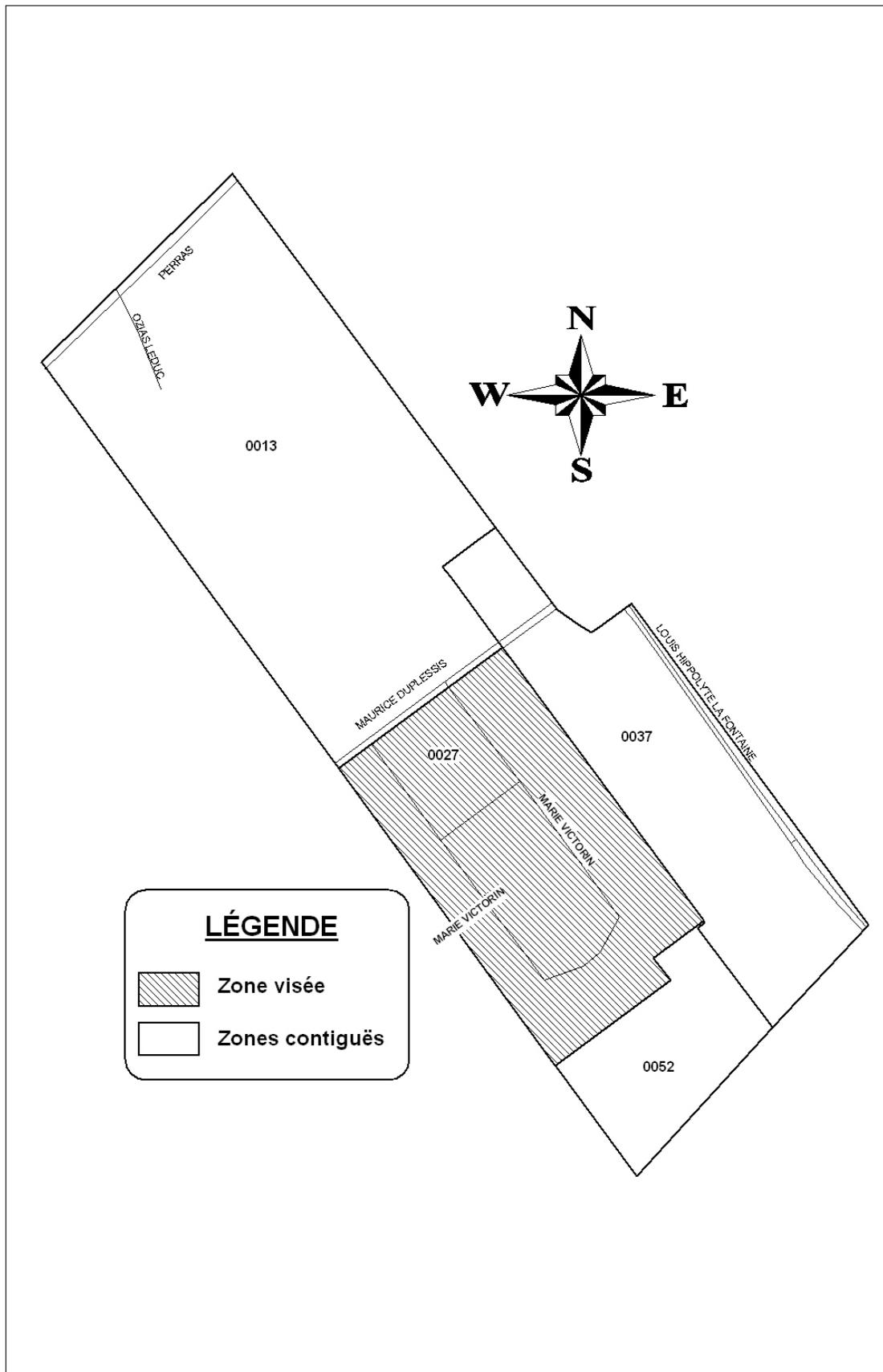
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la construction et l'occupation d'un bâtiment aux fins de l'usage « Complexe multisports » sur le terrain actuel du Cégep Marie-Victorin abritant un terrain de soccer intérieur, des gymnases, des salles d'entraînement, des bureaux administratifs ainsi qu'un casse-croûte et une boutique d'articles de sport.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 0027. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës telles qu'identifiées au plan ci-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, 2<sup>e</sup> étage, Montréal, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, soit du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures.

Donné à Montréal, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2008.

Sylvie Lalonde  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/rpm](http://www.ville.montreal.qc.ca/rpm)

